

Que s'est-il passé cette semaine sur le secteur de la santé ?

Chez nos clients et nos prospects

La MNT se dote d'une directrice marketing

L'Argus de l'Assurance - 14/02/2019

La Mutuelle nationale territoriale (MNT) membre du groupe Vyv, a recruté Aurélie Delauney, en provenance du Groupe La Poste, à la tête de sa direction marketing.



Sur nos domaines d'intervention...

100 % santé : 350 M€ d'économies en optique pour les complémentaires Santé

L'Argus de l'Assurance - 15/02/2019

- Selon une étude d'un syndicat d'opticiens (ROF), la réforme 100 % santé pourrait générer des économies massives pour les complémentaires santé avec une baisse qui pourrait atteindre 354 M€.
- Les économies proviendraient essentiellement du plafonnement des montures. La baisse de 150 à 100 euros du plafond du remboursement des montures à partir du 1er janvier 2020 générerait une économie annuelle de 289 M€. La baisse du financement des Ocam sur le ticket modérateur atteint 77.4 M€ par an selon le syndicat et le cabinet Xerfi ayant mené l'étude.
- La prise en charge du forfait 100 % santé pour les français qui n'achetaient pas de lunettes avant la réforme est estimé à 10,6 M€ et de 1.6 M€ pour les autres.

Reste à charge zéro : le rôle des réseaux de soins en question

L'Argus de l'Assurance - 14/02/2019

- La réforme du reste à charge zéro (RAC 0 ou 100% santé) pour l'optique ainsi que les prothèses dentaires et auditives, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2020, percute de plein fouet les réseaux de soins en poursuivant un objectif similaire : réduire la facture finale pour l'utilisateur du système de santé.
- Depuis plusieurs mois, des estimations ont circulé sur le recours aux offres à RAC 0 et l'on estime qu'entre 10 % et un tiers des Français les choisiront.
- « En optique, qui était leur offre phare, les réseaux communiquaient déjà sur l'absence de reste à charge en entrée de gamme. Ces propositions sont

phagocytées par la réforme et perdent de leur intérêt. Mais les réseaux restent pertinents sur le panier à tarifs libres, c'est-à-dire les offres de haut de gamme », estime Linda Lamouchi, directrice grands comptes du département Santé et Prévoyance chez Mercer.

- Sur l'audioprothèse, la situation semble plus complexe : un panier de soins RAC 0 qui comprend des équipements de bonne qualité, une profession très organisée... Toutefois, l'impact de la réforme serait restreint aux contrats individuels ; les actifs couverts par les contrats collectifs étant peu touchés par les problèmes auditifs.
- En dentaire, la hausse de la prise en charge induite par la réforme du 100% santé ne devrait pas améliorer le positionnement des plateformes : faible nombre de chirurgiens-dentistes partenaires, faible fréquentation des adhérents, pas d'offre pertinente.
- Si les nouvelles offres RAC 0 rognent leur intérêt, les réseaux ne sont pas pour autant menacés de disparition et plusieurs axes de développement s'offrent notamment à eux :
 - Le contrôle des engagements des professionnels de santé sur les critères de qualité et de prix (dans le cadre du RAC 0)
 - La lutte contre la fraude
 - La diversification : champ du bien-être et du « hors Sécu » (lancement de réseaux d'ostéopathes, de diététiciens, de psychologues) ou, de nouveaux services (télé-consultation, accompagnement à la dématérialisation des échanges avec l'hôpital, accompagnement à la structuration des parcours de soins)
- Rappelons qu'en parallèle, les réseaux sont également fortement impactés par le mouvement de concentration du secteur mutualiste et paritaire qui poussent souvent les nouveaux ensembles regroupés à ne conserver qu'une seule plateforme.

Sur nos domaines d'intervention...

Lisibilité des garanties : les complémentaires santé s'engagent

Mutualite.fr - 14/02/2019

- L'Unocam et les principales fédérations d'organismes complémentaires d'assurance maladie ont signé en présence d'Agnès Buzyn, leur « engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaire santé.
- Un accord important pour renforcer la lisibilité des contrats et l'accès pour tous à des soins et des équipements en audio, dentaire et santé visuelle.



Pour la culture générale ...

Les dangereux excès de la prescription d'antibiotiques

Lesechos.fr - 14/02/2019

La Cour des comptes demande à la ministre de la Santé dans un référé publié ce jeudi de prendre des mesures pour diminuer le recours aux antibiotiques.

- En France, 2.000 à 12.500 décès seraient causés chaque année par la résistance aux antibiotiques, elle-même causée par la surprescription de ces médicaments. Dans un référé publié ce jeudi, la Cour des comptes interpelle la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et lui demande de prendre des mesures pour rendre la prescription et la délivrance plus « pertinentes ».
- La consommation d'antibiotiques en France est trois fois supérieure à celle des Pays-Bas.

Les points clés du projet de loi Santé

L'Argus de l'Assurance - 13/02/2019

- Présentée en Conseil des Ministre le 13 février, le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé sera examiné en mars par la Commission des Affaires Sociales pour une adoption d'ici l'été. Les principales mesures portent sur :
- La refonte des études médicales : la suppression du numerus clausus qui limite l'accès aux études de médecine en conservant une sélection. Afin de contribuer à lutter contre les déserts médicaux, différentes mesures introduites concernant les médecins étrangers et les internes en dernière année.
- Une nouvelle organisation territoriale des soins : révision de la carte hospitalière avec un label d'hôpitaux de proximité focalisés sur la médecine et la gériatrie mais dépourvus de chirurgie et de maternité.

- La création d'une plateforme de données de santé à la place de l'Institut National des données de santé.
- L'ouverture possible pour chaque français d'un « espace numérique de santé » permettant des échanges sécurisés avec les acteurs du système de santé. Il donnera également accès à des services connectés.

La loi Pacte entre dans la dernière ligne droite

L'Argus de l'Assurance - 13/02/2019

- Les sénateurs ont adopté mardi 12 février le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises. Il doit désormais être examiné en commission paritaire avant une dernière lecture à l'Assemblée.

E-Santé : Deuxième avis officialise deux nouveaux partenaires

L'Argus de l'Assurance - 15/02/2019

- La start-up propose depuis trois ans un service de deuxième avis médical à destination des patients souffrant d'une maladie grave. Cette pratique de deuxième avis médical reste nettement plus faible en France que dans d'autres pays européens comme la Suède ou le Royaume-Uni.
- Energie Mutuelle (Groupe MMH) et Gras Savoye Willis Towers Watson viennent de rejoindre la liste de partenaires de la start-up.